

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 26 août 2019

Convocation du 12 août 2019

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six du mois d'août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur DANG Francis, Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Francis DANG, Maire,
Madame Sylvie BRISSON – Monsieur Denis PASCAL – Madame Annie BERNADET Adjoints ,
Madame Christine BARRACHAT – Madame Valérie TURCIK, Conseillères Déléguées – Monsieur Francis BOBULSKI – Madame Marie-Hélène DUSSECH – Monsieur Dominique FAURIAUX – Madame Isabelle REQUER – Monsieur Frédéric SANANES – Monsieur Francis VEILLARD, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Madame Marie-Pierre VALENTIN à Madame Annie BERNADET
Monsieur Jean-Claude IZAC à Monsieur Francis DANG
Monsieur Sébastien BERE à Madame Sylvie BRISSON

ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Jacques TRONET – Monsieur Olivier LAFEUILLADE – Madame Marguerite JOANNE – Madame Corinne COUTANTIN – Madame Maxélande DUCOS TRIAS – Madame Mireille PEBEYRE – Madame Josiane ROCHARD – Monsieur Alain SEBRECHT

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Denis PASCAL est élu secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

I - DELIBERATIONS

01.09/2019 – Autorisation de recruter des agents vacataires – Année 2019-2020
02.09/2019 – Modification du règlement de fonctionnement – Médiathèque

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019

Le procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

01.09/2019 – Autorisation de recruter des agents vacataires – Année 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune prévoit de faire appel à des agents vacataires pour animer les temps d'activité sur le temps méridien et périscolaire, pour l'année scolaire 2019-2020.

Ces prestataires interviendront à titre onéreux, pour effectuer des actes déterminés et discontinus dans le temps, pour lesquels ils seront rémunérés à l'acte. Il convient donc d'envisager de les rémunérer à la vacation, selon les modalités exposées dans le tableau suivant :

<u>Agent et activité</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Mode de rémunération</u>
Millard Cathy Arts plastiques - Land'art	20€ brut de l'heure	Vacation
Esquirol Corinne Multi sports - Jeux d'éveil	20€ brut de l'heure	Vacation
Delahaye Bertrand – Musique - Jeux d'éveil jeux sportifs	20€ brut de l'heure	Vacation
Roland Pauline - Musique - Chants - Jeux d'éveil	20€ brut de l'heure	Vacation
Massias Lisa - Jeux d'éveil	20€ brut de l'heure	Vacation
Marchegay Maud Couture, dessin, origami, arts plastiques	20€ brut de l'heure	Vacation
Bobé Cuny Emmanuelle Zumba	20€ brut de l'heure	Vacation
Tortellier Thierry Tennis	20€ brut de l'heure	Vacation
Caumeil Alexis Jeux d'éveil, Jeux sportifs	20€ brut de l'heure	Vacation

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires dans les conditions exposées dans le tableau ci-dessus, pour la durée de l'année scolaire 2019-2020

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

02.09/2019 – Modification du règlement de fonctionnement - Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations successives depuis l'année 2017, le Conseil Municipal a approuvé puis modifié le règlement de fonctionnement de la médiathèque et des activités multimédia.

Il est aujourd'hui proposé de modifier les quotas d'emprunt de livres, CD et DVD en vigueur à ce jour. Le règlement prévoit actuellement la possibilité d'emprunter au maximum 6 livres, 2 CD et 2 DVD en même temps. Il est proposé d'assouplir cette règle, en autorisant chacun à emprunter 10 documents de son choix, quel que soit le support.

Le Conseil Municipal étant compétent pour adopter ce règlement intérieur, Monsieur le Maire soumet ce document à son approbation.

Sur proposition de la commission Culture, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du règlement de fonctionnement de la médiathèque et des activités multimédia mis à jour, annexé à la présente délibération

PRECISE que ce règlement entrera en vigueur à compter du 2 septembre 2019.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures